

## Trame verte et bleue

Le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) de Haute-Normandie identifie dans la trame verte et bleue (TVB) de la commune plusieurs types de réservoirs biologiques :

- Des réservoirs boisés qui incluent la forêt de Vernon, les domaines de la Madeleine et du Chesney, l'île de la Madeleine et la vallée Masson.
- Un réservoir des milieux humides sur les berges du domaine de la Madeleine
- Un réservoir silicoles au niveau des pelouses silicoles de la vallée Masson (ZNIEFF type I).

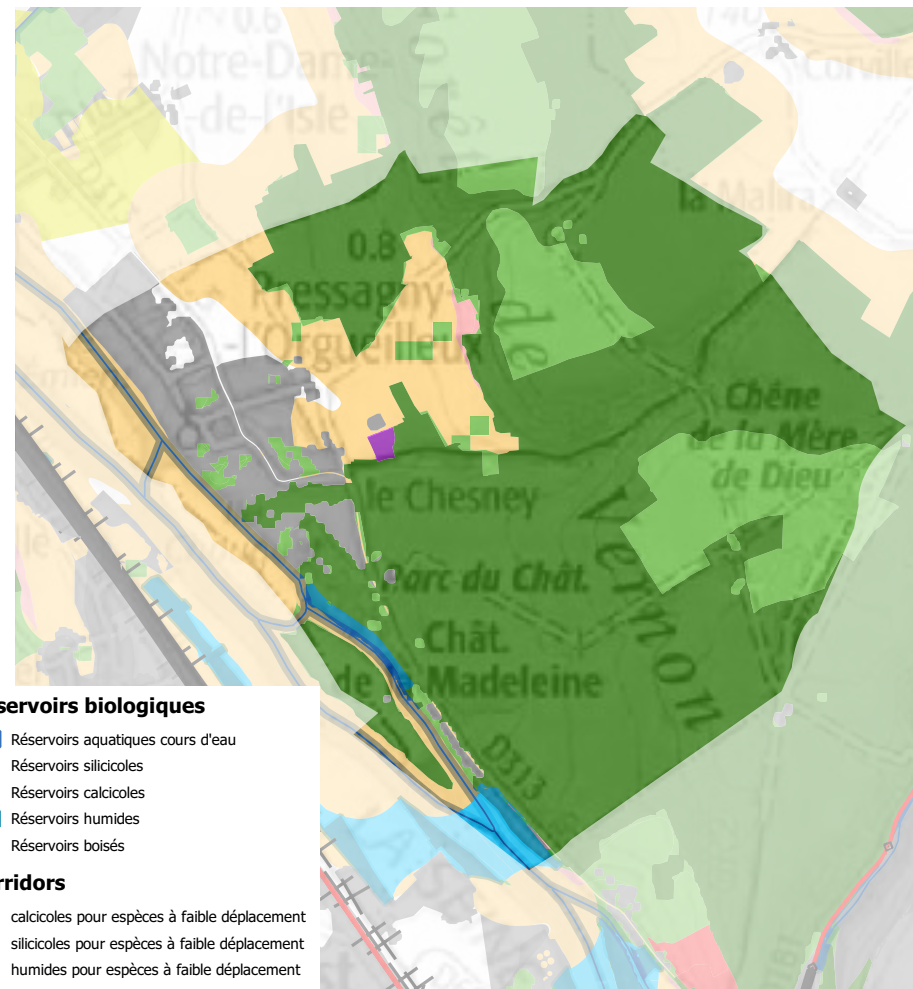
Sont aussi référencés de nombreux corridors pour la circulation des espèces :

- Des corridors sylvo-arborés pour espèces à faible déplacement au cœur des massifs boisés de la commune, et au sein des cœurs d'îlots formés par les jardins et vergers.
- Un corridor des milieux humides pour espèces à faible déplacement au sud de la commune. Ce corridor relie les deux rives de la Seine depuis le sud de la commune.
- Un corridor calcicole pour les espèces à faible déplacement à l'orée de la forêt de Vernon
- Des corridors pour les espèces à fort déplacement au niveau des zones agricoles de la commune et sur les îles séquanennes.

Les obstacles à la continuité sont les zones urbaines. A l'intérieur de l'enveloppe urbaine sont présents des cœurs d'îlots boisés et plantés qui limitent l'impact de cet élément fragmentant.

**Les secteurs concernés par la présente modification auront un impact plus ou moins important sur la TVB de Pressagny-l'Orgueilleux. Une vigilance devra être apportée à l'aménagement de la nouvelle zone «Ub» chemin de la Baquette qui se situe à côté d'un réservoir boisé (vallée Masson).**

Source : SRCE de Haute-Normandie



Source : SRADDET Normandie (SRCE Haute-Normandie)

### Réservoirs biologiques

- Réservoirs aquatiques cours d'eau
- Réservoirs silicoles
- Réservoirs calcicoles
- Réservoirs humides
- Réservoirs boisés

### Corridors

- calcicoles pour espèces à faible déplacement
- silicoles pour espèces à faible déplacement
- humides pour espèces à faible déplacement
- boisés pour espèces à faible déplacement
- pour espèces à fort déplacement

### Discontinuités identifiées

- Espace rural
- Obstacles à l'écoulement
- Infrastructures linéaires
- Zones urbaines

### Obstacles à la continuité

- Autoroutes
- Principales liaisons routières
- +++ Voies ferrées (au moins 2 voies)
- Projets routiers
- Zones urbaines
- ⋮ Digues

## Environnement socio-culturel

### Unité paysagère

L'inventaire régional des paysages/atlas des paysages situe la commune dans le grand ensemble paysager de la vallée de la Seine et dans la sous-unité de la vallée de Vernon à Gaillon.

«La vallée de la Seine entre Vernon et Gaillon se situe aux portes de la Normandie. Placé entre deux boucles serrées (boucle de Bennecourt et boucle des Andelys), ce tronçon de vallée, relativement rectiligne s'étend sur une vingtaine de kilomètres. Il est bordé au nord par le plateau du Vexin et au sud par le plateau de Madrie, dominant tous deux la vallée de plus de 100 mètres de hauteur. La limite amont du paysage de la vallée apparaît clairement à la confluence de la vallée de l'Epte, marquée par un pincement entre les deux plateaux, ne laissant qu'un kilomètre de large pour le passage du fleuve. A l'aval, en revanche, la transition est plus douce avec le paysage de la boucle des Andelys. Si le changement semble s'amorcer dès le virage de la Seine en rive gauche (Villers-sur-le-Roule), il n'est effectif qu'à la hauteur de Bouafles en rive droite. Marqué par la présence de deux grandes villes Vernon et Gaillon, cette unité de paysage a pour caractère dominant celui d'une vallée urbanisée.»

Atlas des paysages de la Haute-Normandie.

### Répartition du bâti

Le bâti du bourg de Pressagny-l'Orgueilleux est relativement peu dense. Le bâti est réparti selon deux axes. L'un perpendiculaire à la Seine et un le long de la Seine. Au fur et à mesure de l'urbanisation le bourg s'est étalé le long de la Seine, aussi bien en amont qu'en aval.

### Paysage urbain et formes urbaines

L'implantation du bâti suit les voies principales même si un léger recul peut être généralement observable pour la deuxième partie des bâtiments en «L». Les jardins sont pour la plupart entourés de murs implantés à l'alignement. On retrouve à Pressagny-l'Orgueilleux quelques maisons typiquement normandes construites en pan de bois ou en pierre de taille issue d'anciennes carrières locales.



Les bâtiments du centre-bourg sont typiques de la région, des murs encerclent les propriétés tandis que les couleurs des façades sont chaudes oscillant entre le beige et le brun. Les pentes de toitures de tuiles sont assez marquées et les murs faits de pierre locale ou de pans de bois comme vu plus haut ; la brique est aussi utilisée.



Les formes urbaines des constructions depuis les années 70 sont très différentes. Les constructions de type pavillon sont implantées en milieu de parcelle sans relation au terrain naturel.



## Patrimoine bâti

Pressagny comporte des parcs établis sans doute dès le XVIIIe dont les propriétaires ont souhaité profiter des vues magnifiques et mettre en valeur un relief intéressant en y aménageant allées, mouvements de terrain, en y organisant des plantations d'arbres en alignements et isolés, en y construisant des fabriques, en ceignant leur domaine de murs.

Sur la commune se trouve un monument historique, il s'agit du château de la Madeleine, inscrit le 6 juin 2002 en totalité ainsi que le pavillon de gardien et le mur d'enceinte ; le parc du château, avec ses essences rares, est site classé depuis le 8 juillet 1937.

Situé sur la rive nord de la Seine, le domaine possède un magnifique parc arboré qui forme un écran autour du château. Un superbe cône de vue vers le Sud-Ouest, permet d'apprécier le fleuve et son paysage jusqu'aux coteaux boisés de Saint-Pierre d'Autil et de Saint-Just.



La façade Est du château



La terrasse vers l'Ouest



La vue vers le Sud-Ouest et la Seine



Le château vu de Saint Pierre d'Autils



La façade sud vers la Seine



La façade nord



Le parc arboré

Source : DRAC Normandie, 2015